

Agence Territoriale d'Ingénierie Publique

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Comité syndical

Séance du 14 juin 2022
Sous la Présidence d'Isabelle DOLLINGER, Présidente

Effectif légal : 39

Quorum : 20

Délégués présents (titulaires) ou représentés (suppléants) : 20

Pouvoirs : 2

N° ATIP 18/2022

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Pour : 22 voix

Résultats du vote : à la majorité simple des suffrages exprimés : adopté à l'unanimité

Objet : Délibération portant création de postes.

Madame la Présidente expose aux membres du Comité syndical :

Avec le développement de la filière ADS, qui représente aujourd'hui plus de 50 personnes à l'ATIP, l'animation métier ne peut plus reposer sur un seul référent expert. Il est proposé de créer dès à présent un deuxième poste pérenne de référent ADS, de manière à ouvrir le recrutement aux agents titulaires expérimentés.

Par ailleurs, dans le cadre du développement de la mission paie avec le service de paie à façon et de l'arrivée de plusieurs collectivités d'ici à la fin de l'année, il est proposé de créer un poste permanent de gestionnaire paie.

Il est proposé au Comité syndical de délibérer sur la création des postes suivants :

Intitulé du poste	Territoire	Cadre d'emplois	Catégorie
Référent ADS	Strasbourg	Attaché	A
Gestion paies et listes électorales	Strasbourg	Rédacteur	B

Les recrutements interviendront en septembre 2022. L'inscription budgétaire de ces postes est prévue au chapitre 012 du budget 2022 de l'ATIP.

LE COMITE SYNDICAL :

Vu l'arrêté préfectoral du 29 juin 2015 créant le syndicat mixte ouvert de l'ATIP et l'arrêté modificatif du 2 juillet 2015

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Entendu l'exposé de Madame la Présidente :

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL :

- **Approuve** la création des postes de la liste suivante

Intitulé du poste	Territoire	Cadre d'emplois	Catégorie
Référent ADS	Strasbourg	Attaché	A
Gestion paie et listes électorales	Strasbourg	Rédacteur	B

Envoyé en préfecture le 24/06/2022

Reçu en préfecture le 24/06/2022

Affiché le

ID : 067-200052546-20220614-18_CREAPOST-DE

- **Prend acte de l'inscription budgétaire du coût des postes créés au chapitre 012 du budget 2022 de l'ATIP**

Dit que :

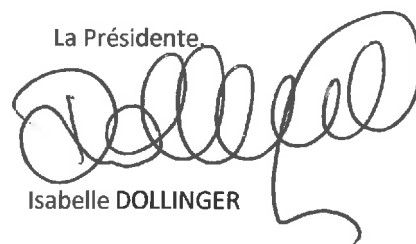
La présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de l'ATIP durant deux mois.

La présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Bas-Rhin.

Pour extrait conforme

Fait à Strasbourg, le 14 juin 2022

La Présidente,



Isabelle DOLLINGER